DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint julien, le 15/10/2026

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :**

Le lundi 19 octobre 2026 à 19h00
Salle du Conseil Municipal

- **L'ordre du jour sera le suivant (point unique) :**

1. **Délibération portant dénomination du bâtiment de la Maison Communale de Santé : « *Maison Communale de Santé Docteur Éric GILLET* »**

***

MAIRIE DE SAINT JULIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83560

Le Maire,

Emmanuel HUGOU

POUVOIR

En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je soussigné(e)
……

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du …… à ……..h…… ;

Déclare donner pouvoir à :
……

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le ……

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par courriel avant la séance du conseil
Les pouvoirs par courriel devront être transmis avant midi le jour de la séance.